

CONTRAT ECOLE DE GOLF

1 **LES PARTIES**

Entre:

LE GOLF SARREGUEMINES CONFLUENCES représenté par sa direction

1 allée du Golf

F-57200 SARREGUEMINES

Tél.: +33 3 87 27 22 60

Et:

....

L'ELEVE, TITULAIRE PRINCIPAL, DONT LES COORDONNEES SONT:

Civilité : M	Mme	(entourer la	mention exac	te)		
Nom:						
Prénom:						
Adresse :						
CP:	Vil	le:			Pays :	
Tel (domicile) :		Tel (mobile) :				
Email:		@				
Numéro de licence : .		Date de nais	ssance :			
N° sécurité sociale :						
Adresse CPAM :		mo	édecin traitant	t :		
L'enfant souffre-t-il d' exacte)	'allergie: r	nédicamenteuse	alimentaire	asthme	(entourer la me	ntion
Autres (précisez)			:			
Précisez le type d'alle	rgie et la cor	nduite à tenir par l	e golf.			
L'enfant présente-t-il prendre.	des difficult	és de santé. Si oui	précisez-en la	nature ai	insi que les préca	iutions à

N° de licence ffgolf :
En cas de sinistre, le licencié peut déclarer son sinistre par tout moyen, dans les 5 jours où luimême ou ses ayants droit en ont connaissance : • par téléphone à : Gras Savoye - Service FFGOLF Immeuble Quai 33, 33/34 Quai de Dion Bouton CS 70001 92814 Puteaux Cedex E-mail : ffgolf@grassavoye.com - tél 0972 720 139 site internet assurances www.ffgolf.grassavoye.com N° ORIAS Gras Savoye 07 001 707
Titulaires de l'autorité parentale :
PERE:
Nom / Prénom :
Adresse:
Tél maison : tél portable tél portable
Tél travail : Email (obligatoire):
Etes-vous joueur de golf ?
MERE:
Nom / Prénom :
Adresse (si différente):
Tél maison : tél portable tél portable
Tél travail : Email (obligatoire):
Etes-vous joueuse de golf ?
PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :
Nom / Prénom :
Adresse (si différente):
Tél maison : tél portable
Tél travail :

2 OBJET

Le présent contrat d'inscription à l'école de golf du Golf a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2018/2019.

3 ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement (en cas de nécessité due au planning, l'enseignant du groupe pourrait être amené à changer certaines séances).
- A la fourniture de balles de practice et de matériel pendant les cours (en cas de pluie les cours pourront être dispensés à l'accueil pour étudier les règles et l'étiquette. Seul l'enseignant décidera de dispenser les cours en extérieur ou intérieur).

En cas de fermeture pour cause d'intempéries ou de travaux affectant les zones de cours ou en cas d'absence de l'enseignant, les cours ne seront pas reportés à une autre date, mais annulés.

4. ENGAGEMENTS DE L'ELEVE

Il est attendu de l'élève :

- La présence aux cours de golf (sauf contre indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures de cours (en cas de retard l'enfant pourra être refusé).
- La présence dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- De fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf dans un délai de 30 jours suivant la signature du présent contrat.
- Un comportement exemplaire :
 - le respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.
 - sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitchs, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur les greens...
 Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipementsgolfiques, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf.
- De respecter le règlement intérieur du Golf affiché à l'extérieur du bâtiment d'accueil.

<u>Important:</u>

Les élèves doivent être vêtus en fonction de la météo (vêtement de pluie, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).

L'enfant doit toujours être muni de balles de jeu, tees et relève-pitch lorsqu'il se rend sur le parcours.

Il est entendu que les élèves ne seront plus sous la responsabilité de l'enseignant du Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel ils sont inscrits.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de golf et à revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera à l'accueil, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'élève jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'élève, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours. Lors de la prise en charge, le tiers devra présenter sa pièce d'identité.

5. DUREE

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable à partirde la date de signature jusqu'au 6 juillet 2019, vacances scolaires comprises sauf durant la période du 22/12/2018 au 03/03/2019.

6 PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF:

Cochez le(s) choix souhaité(s)

Baby golf de 4 à 8 ans	1 ^{er} enfant* 2ème enfant* (frère ou sœur) 3ème enfant* (frère ou sœur)	200€ 180€ 160€	
Enfant de 9 à 18 ans	1 ^{er} enfant* 2ème enfant* (frère ou sœur) 3ème enfant* (frère ou sœur)	280€ 250€ 220€	
Supplément pour participation	Baby golf (2 x 1h/ sem.)	75 €	
le mercredi et le samedi	enfant 9 à 18 ans (2 x 1h30/sem.)	100€	

Mon enfant	choisit de venir (cochez ci-dessous votre choix)
le merci	redi uniquement
le same	di uniquement
le mercr	redi et le samedi (avec supplément)
L'élève ou son représe inscription à l'Ecole de	ntant légal s'engage à payer la somme de : correspondant à son Golf.

La souscription au présent contrat comprend les cours choisis pendant l'année scolaire comme précisé dans l'article 5, le coût de la licence FFgolf et l'accès au parcours selon les conditions énoncées ci-après.

Conditions d'accès au parcours :

Le(s)élève(s)peuvent se rendre sur le parcours s'ils ont, au préalable, réservé un départ à l'accueil et si soit:

- ils sont titulaires de la carte verte.
- ils ont obtenu une autorisation écrite de l'enseignant du golf.

7. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'élève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école de Golf.

^{*}inscrit à l'école du golf de Sarreguemines Confluences

8. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les élèves de l'école du golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf.

Le golf sera donc autorisé à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc...... Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelle que soit la nature et l'importance de la diffusion.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève.

Les élèves de l'école de golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Ces informations sont destinées à ce golf et peuvent être communiquées à ses partenaires.

Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

Fait à; en deux (2) exemplaires
LE TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE ET L'ELEVE
« Nom, prénom »
« Signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé »

Le présent contrat est régi par les règles de droit français.

La Direction du golf

10. Litiges:



ATTESTATION DE SOINS MEDICAUX

in cas d'urgence, l'enfant accider l'urgence vers l'hôpital le mieux : Confluences.		•	•		ıes
e soussigné(e), Madame ou Mon Golf Sarreguemines Confluences, nospitalisation, intervention chiru prescriptions d'un médecin et/ou	en cas d'urgence, à pre irgicale) rendues néces	endre toutes me saires par l'état	esures (traitemen	t médical,	ie le
e m'engage aussi à rembourser leventuellement pour mon compt	•	édicaux et phar	maceutiques) ava	ıncés	
ait à În 2 exemplaires	le				
ait à					

Prénom, nom et signature, précédée de la mention « lu et approuvé », du titulaire de l'autorité parentale